



INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ

LETTRE D'INFORMATIONS N° 71 – Mars 2023

www.saulon.fr



EDITO

L'année 2023 est déjà bien entamée. La fin de l'hiver approche à grands pas pour laisser la place à la douceur printanière. Le soleil va reprendre ses quartiers et améliorer notre moral avec des températures agréables nous permettant de réaliser de nombreux projets en extérieur.

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 20 janvier dernier. Je profite de cet espace d'expression pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présents à notre invitation. Je n'oublie pas non plus toutes les personnes qui ont concouru à faire de cette festivité un réel moment de partage et de convivialité comme à l'accoutumée. Les vœux du conseil municipal à la population ouvrent le bal de diverses manifestations institutionnelles, associatives, sportives et autres commémorations. Elles représentent des temps forts de la vie de notre commune, permettent de tisser des liens et doivent symboliser notre cohésion. C'est pourquoi, j'invite le plus grand nombre d'entre vous à y participer !

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Le 6 mars dernier, les élus ont validé les comptes 2022 et voté le budget primitif 2023. Nous vous présenterons dans un prochain bulletin les chiffres et les projets de l'année en cours. Le contexte est difficile et la municipalité comme tous les foyers est confrontée à une situation compliquée. Nos charges à caractère général augmentent, dont la plus grande partie est due aux dépenses énergétiques. Nos moyens sont contraints par l'augmentation des prix et nous rencontrons de plus en plus de difficulté à financer nos projets.

Il faut pourtant avancer, imaginer l'avenir, et investir pour rester attractif. Les résultats 2022 sont plutôt satisfaisants avec des excédents qui vont nous permettre de réaliser différents projets en 2023, en continuant à aller chercher toutes les sources de financement possibles, dont les subventions.

La charge de travail à abattre est non négligeable, mais vous pouvez compter sur mon implication ainsi que sur celle des élus du conseil municipal et des agents de la commune. Notre équipe est à votre service et à votre disposition ; n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous en mairie.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et évènements de notre commune.

Pascal BORTOT
Maire

Nouveaux habitants : faites-vous connaître !

Vous avez choisi de vous installer à Saulon-la-Chapelle en 2022 ou en 2023 : **soyez les bienvenus dans notre commune !** 🤝

Pour faciliter votre intégration dans votre nouveau cadre de vie, faites-vous connaître en Mairie !

Une cérémonie d'accueil vous est réservée le 13 mai 2023 à 10h30 à la salle des fêtes, au cours de laquelle vous pourrez :

- rencontrer les élus
- découvrir votre commune avec un document de présentation
- recevoir vos cadeaux de bienvenue
- partager le verre de l'amitié.

Alors, à bientôt ! 🤝

accueil des
NOUVEAUX
habitants

... et des bébés de l'année !

NB : Le Maire ou l'un de ses adjoints peuvent également vous recevoir, sur rendez-vous

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 A 19 h

PRESENTS : PASCAL BORTOT – NATHALIE PEDRON - DOMINIQUE BLOT -CHLOE SORBIER – SARAH GADY – SANDRA TERRIER – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'Auvergne
PROCURATIONS : F. COUPECHOUX (PROC. P. BORTOT) – A. BOEUF (PROC. N. PEDRON)
SECRETAIRE DE SEANCE : N.PEDRON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 19 h, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès verbal du 21 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve, l'ajout d'un forfait chauffage et électricité aux tarifs de la salle des fêtes pour les particuliers et les entreprises à compter du 1er janvier 2023 ;
- approuve, le renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétences pour un emploi technique d'une durée de 6 mois ;
- approuve, l'installation d'un distributeur automatique de fromages sur le parking de la boulangerie et fixe le montant de la redevance mensuelle à 20 € par mois à compter du mois de janvier 2023 ;
- décide le classement dans la voirie communale de l'impasse des Jardins et de la rue des Matelots.
- approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération du 01/04/2021 liée à la location de la parcelle communale cadastrée n° AE214 étant donné que celle-ci n'a pas trouvé preneur.
- approuve à 4 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions le projet de restauration de la morphologie du Milleraie sur les parcelles communales AE 214 et AE 306 et acte le financement des travaux de la façon suivante : l'agence de l'eau 50 %, la Région 30 %, le SBV 10%, reste à charge à la commune de 10%.

Questions et informations diverses :

M. BLOT 4^{ème} adjoint informe :

- de l'installation sur la commune, aux endroits définis en amont, des nouvelles bennes à verres et cartonnettes/papier ;
- d'une réflexion en cours afin de solutionner l'installation du portique à la zone de loisirs.

Mme PEDRON, 2^{ème} adjointe, informe :

- du bon déroulement du repas communal qui s'est tenu samedi 27 novembre 2022 et qui a regroupé 104 personnes et des retours positifs.
- de la distribution de 119 colis aux aînés de plus de 75 ans.

M. le Maire informe :

- de la plantation de 100 arbres vendredi 19 décembre à la zone de loisirs réalisée en collaboration avec l'école élémentaire, les associations Pirouette Cacahuète et Forestiers du Monde ;
- de l'organisation de la fête des sapins le 8 janvier et des vœux du maire le 20 janvier.
- de la tenue de la commission logement au cours de laquelle les deux logements de la longère ont été attribués à Mme Chloé SORBIER et M. Charlie GIRARD.
- du déroulement de l'enquête publique sur la Prévention des Risques Naturels liés aux Inondations (PPRNI) qui se tiendra en mairie du 24 janvier au 27 février 2023
- de la modification des tournées de collecte des ordures ménagères tous les 15 jours le lundi matin et les bacs jaunes, les mardis après-midi. Un tableau sera distribué en boîte aux lettres.

M. de la Tour d'Auvergne informe :

- de la réfection du chemin de la Genévrière réalisée par la SNCF au mois de février.
- d'une demande de modification d'une zone du PLU par un administré, pour passer une parcelle qui est classée en zone économique en zone constructible. Le PLU, étant un document d'urbanisme, répond à l'intérêt général et ne peut satisfaire des demandes qui ne sont pas considérées comme telles.

La séance est levée à 22 h 30

Obligation déclarative pour tous les propriétaires

« Communication de la Direction générale des Finances publiques »

L'ensemble des propriétaires, personnes physiques, et personnes morales (sociétés) sont tous soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

Les propriétaires doivent pour chacun de leurs locaux à usage d'habitation, indiquer à quel titre ils les occupent et quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023) **y compris pour votre propre maison et vos dépendances.**

Quels locaux sont concernés ? Tous les locaux à usage d'habitation (dépendances comprises) : Appartement, maison, grenier, parking, cave, box, piscine, garage... Même si déclarer habiter sa piscine, son parking ou une autre dépendance semble surprenant, vous devrez indiquer qui l'utilise ou non. **Cette déclaration est à réaliser avant le 30 juin 2023.**

La télédéclaration est accessible depuis le service en ligne de l'espace sécurisé d'impots.gouv.fr « **Votre espace professionnel** » « **Gérer mes biens immobiliers** » pour les particuliers. « **Contact et Rdv** » en cas de difficultés...

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.



Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés, avant le 30 juin 2023, via Gérer mes biens immobiliers sur

impots.gouv.fr



“ Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé. ”

Une amende de 150 € (par local et ou dépendance) est prévue en cas de défaut de déclaration ou d'erreur...



“Autrefois abondante et pure, l'eau se raréfie. Les économies d'eau doivent donc devenir une préoccupation quotidienne”

L'eau, une richesse à préserver

La consommation d'eau moyenne par jour et par personne s'établit à 150 litres en moyenne en France et se répartit de la façon suivante :

1. hygiène corporelle → **39%**
2. sanitaires → **20%**
3. lessive → **12%**
4. vaisselle → **10%**
5. entretien du logement, du jardin ou de la voiture → **12%**
6. alimentation → **7%** (1% pour la boisson et 6% pour la cuisine)

SOIT **93 % POUR L'HYGIÈNE** (bains-douches) et **LE NETTOYAGE** et **SEULEMENT 7 % POUR L'ALIMENTATION !**

Quelques chiffres pour cibler les économies possibles

Dans la cuisine

50 L par vaisselle à la main avec de l'eau courante (15 litres en remplissant le bac), à chaque repas
25 L par lave-vaisselle, pour plusieurs repas

Dans la salle de bains

200 L par bain
75 L par douche de 5 mn
5 L pour une toilette au lavabo

Dans les toilettes

12 L par chasse d'eau, à chaque utilisation
6 L par chasse d'eau double commande, à chaque utilisation

Dans le jardin

20 L par m² pour l'arrosage du jardin
50000 L pour le remplissage d'une piscine, pouvant aller jusqu'à 70000 litres

GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE



- Un guichet unique pour vous informer sur les différents modes d'accueil collectifs et individuels sur le territoire intercommunal
- Un guichet unique pour recueillir vos besoins
- Un guichet unique pour vous orienter dans les démarches à effectuer

LE POINT D'INFORMATIONS
PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE

Pour toute information sur les modes d'accueil du territoire

Relais Petite Enfance Gevrey-Chambertin / Noiron-sous-Gevrey : 2, rue Souvert, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
06.77.67.91.58 ou rpe.gevrey-noiron@ccgevrey-nuits.com

DU NOUVEAU SUR illiWAP !

L'application s'est enrichie d'une fonctionnalité supplémentaire : **l'annuaire des associations, des commerces et des professionnels de santé.**

Cet annuaire sera complété par celui des artisans et des entreprises prochainement.



Pour accéder à l'annuaire : cliquez sur "Stations" en bas d'écran, ensuite sur "Mairie de Saulon-la-Chapelle" et ensuite "Annuaire"

Pratique et fonctionnel, avec illiwap, toutes les infos sont dans votre poche !

NB : associations, commerces et professionnels de santé, faites nous part de vos modifications et de vos actualités (qui apparaitront dans l'agenda de la commune).

AGENDA (l'agenda est disponible sur illiwap !)

Samedi 25 mars – 15 h 00

Salle des fêtes : Marché

Samedi 1^{er} avril – 10 h 00

Mairie : permanence avocat + permanence élus

Samedi 1^{er} & 2 avril -11 h 30

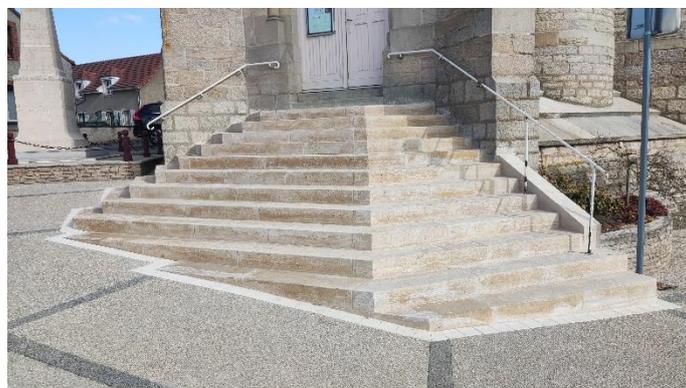
Salle des fêtes : compétition de fléchettes électroniques

Vendredi 8 avril – 20 h 00

Salle des fêtes : Loto du FCSC

Samedi 29 avril – 15 h 00

Salle des fêtes : Chasse aux oeufs



INFOS Pratiques



SECRÉTARIAT DE MAIRIE
8 Rue du Foyer
21910 SAULON-LA-CHAPELLE



Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14 h-19 h
Mercredi : 9 h-12 h
Vendredi : 14 h-17 h



Tél : 03.80.79.14.30
Fax : 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr

QR Code
illiwap

